



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2025/03

Nombre de ConseillersEn exercice : 14Présents : 12Votants : 13Pour : 13Abstention : 1Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de février, à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le 12 février 2025, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM. CARRERE F., BARON P., BOURDEAU P., CASSAGNE A., CAZEAUX H., DUFAU B., LOUBERE Ch., LARRAZET Y.
Mmes BARROUILLET M.P., BATS C., BERGES G., DEYRIS G., DUPONT N.,

Était Excusée : Mme SAINT-AUBIN FREARD N. donne pouvoir à CARRERE F.

Objet : Emprunt Maison de santé pluridisciplinaire

La Municipalité a pour projet la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire multi-sites Campagne-Meilhan. Celui-ci permettra de relocaliser le cabinet existant, actuellement situé dans une propriété familiale du médecin, et d'accueillir deux nouveaux praticiens et une assistante.

M. le Maire précise à l'assemblée que cette opération ne pourra aboutir, sans le concours financier de certaines aides publiques, et qu'il sera nécessaire, de recourir à un emprunt.

L'enveloppe au titre du programme LEADER/FEADER étant d'ores et déjà répartie, notre projet sera sur liste d'attente. Par mesure de sécurité, M. Carrère propose aux élus d'intégrer au montant de l'emprunt la somme attendue du fonds européen.

Il précise également que le remboursement du FCTVA n'est versé que l'année suivant la dépense, et, pour éviter toute difficulté de trésorerie, propose de souscrire à un prêt relais.

Le plan de financement de cette action, présenté par notre commune, est le suivant :

Estimation Financière de l'Opération : 722 684,00 € HT

Subventions sollicitées/aides publiques	DSIL/DETR	216 805.20 €
	LEADER/FEADER	72 268.40 €
	Conseils Régional	144 536.80 €
	Départemental	144 536.80 €
Emprunt	Etablissement financier	144 536.80 €
Autofinancement	Fonds propres	0 €
TOTAL		722 684.00 €





Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les établissements financiers pour l'obtention de proposition de contrats de prêts, à la version des estimations à date.
- Décide de contracter un prêt relais FCTVA représentant 20% de la dépense engagée.
- Habilite Monsieur le Maire à procéder ultérieurement, et sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les dispositions utiles et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre et article prévus à cet effet.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
CARRERE Frédéric

Le Secrétaire de séance,
DUFAU Bertrand

